



Règlement des épreuves d'élevage 2020

Attelage

Avec rectificatifs applicables au 1er janvier 2020

Avec rectificatifs applicables au 16 juin 2020

Société Hippique Française 261 rue de Paris 93 100 MONTREUIL www.shf.eu

Secrétariat administratif :

01.53.59.31.31

Secrétariat technique :

01.53.59.31.35 / 01.53.59.31.39

E-mail: contact@shf.eu



SOMMAIRE



8. ÉPREUVES D'APTITUDE À L'ATTELAGE

81	CON	DITIONS DE PARTICIPATION	3
8	31.1	JEUNES CHEVAUX/PONEYS AUTORISES	3
	81.1.	1 Races autorisées	3
	81.1.		
8	31.2	MENEURS ET GROOMS	
8	31.3	VOITURES	3
	ÉDDE		
82	EPKE	UVES RÉGIONALES	4
8	32.1	CIRCUIT FORMATION	4
	82.1.	1 Epreuve Formation 1	4
	82.1.	2 Epreuve Formation 2	4
8	32.2	CIRCUIT QUALIFICATION	5
	82.2.	1 Dressage	5
	82.2.	2 Maniabilité	5
8	32.3	RESULTATS	6
	82.3.	1 Circuit Formation	6
	82.3.	2 Circuit Qualification	<i>6</i>
8	32.4	JURY	
84	EDDE	UVES LABEL	_
04	EPRE		
8	34.1	DEROULEMENT	7
85	FINΔ	LES NATIONALES	7
	35.1	QUALIFICATION A LA FINALE	
	35.2	DEROULEMENT	
	35.3	CHAMPIONNAT FORMATION	
8	35.4	CHAMPIONNAT QUALIFICATION	8
86	ANN	EXES	10
8	36.1	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE FORMATION 1	10
8	36.2	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE FORMATION 2 ET QUALIFICATION 1 ^{ERE} ANNEE	11
8	36.3	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE QUALIFICATION 2 ^{EME} ANNEE	12
8	36.4	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE FORMATION 2, QUALIFICATION 1 ET QUALIFICATION 2	12
8	36.5	NOTES TECHNIQUES : ORIENTATIONS SUR LE JUGEMENT DES ÉPREUVES DU CIRCUIT QUALIFICATION	



8. ÉPREUVES D'APTITUDE À L'ATTELAGE



Les épreuves d'Attelage jeunes chevaux sont considérées comme faisant partie du Cycle Libre.

81 CONDITIONS DE PARTICIPATION

81.1 Jeunes chevaux/poneys autorisés

81.1.1 Races autorisées

Se reporter à l'article 31.2 du Règlement Général.

81.1.2 Qualification – Participation

Les chevaux/poneys doivent être inscrits sur la liste SHF sur www.shf.eu

Ils concourent, sans distinction de race, sur 4 épreuves :

Circuit Formation:

- **Epreuve Formation 1**: épreuve d'aptitude à l'attelage, épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 3 à 6 ans
- **Epreuve Formation 2** : épreuve d'aptitude à l'attelage, épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 4 à 6 ans

Aucun cheval ne pourra participer à des épreuves de Formation 1 deux années consécutives.

Circuit Qualification:

- Epreuve Qualification 1ère année : épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 4 à 6 ans
- **Epreuve Qualification 2**ème année : épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 4 à 6 ans L'alternance entre les épreuves Qualification et Formation est autorisée.

Un cheval de trait né à l'étranger est considéré comme cheval de sang et concoure donc dans les épreuves réservées aux chevaux de sang.

Un équidé peut participer aux épreuves Formation 1, en début de saison, puis opter pour les épreuves de Formation 2. Le cheval ne pourra alors plus participer aux épreuves Formation 1.

Aucun cheval ne pourra participer à un même niveau d'épreuves de Qualification deux années consécutives.

Les jeunes chevaux désignés ci-dessus sont présentés individuellement.

81.2 Meneurs et grooms

Ces épreuves sont ouvertes aux meneurs titulaires d'un galop 4 d'attelage (minimum) et d'une licence de compétition attelage Pro, Amateur et/ou Club. La voiture doit transporter obligatoirement, pendant chacun des tests un groom. Les grooms doivent être titulaires d'une licence club (pas de galop d'attelage exigé).

L'âge minimum du meneur et du groom est spécifié dans l'article 35.2.1 du Règlement Général.

Tenue:

- Le port du casque est obligatoire à la fois pour le meneur et pour le groom sur les aires de détente et sur les différents tests des épreuves F1, F2, Q1 et Q2;
- se reporter au Règlement F.F.E. Attelage pour les épreuves de Dressage ;
- tenue correcte, tablier, gants et fouet en main pour le meneur lors du parcours de Maniabilité ;
- tenue correcte, pour le groom lors du parcours de Maniabilité.

81.3 Voitures

Pour le test de maniabilité, les voitures doivent présenter une voie extérieure (largeur prise à l'essieu arrière) de 138 à 140 cm;

En cas de largeur de voiture insuffisante des « roues cages » doivent être utilisées pour donner la voie.

Les voitures équipées de roues à pneumatique sont autorisées.

La même voiture doit être utilisée pour la maniabilité et le dressage.

Pour des raisons de sécurité, si le dressage a été réalisé avec une voiture à 2 roues, il est possible d'utiliser une voiture à 4 roues pour le test de maniabilité.

82 ÉPREUVES RÉGIONALES

REMISE EN ORDRE et DANGEROSITE

Un jeune cheval/poney ayant une attitude dangereuse pendant un des tests (cheval qui tape dans la voiture, qui embarque, qui se pointe), est disqualifié. (En aucun cas, il ne peut continuer le concours). Cette décision relève du Président du jury. Elle ne doit pas être considérée comme une sanction, mais comme une mise en garde contre la dangerosité de l'animal. Dans tous les cas, il faudra inciter le meneur à reprendre les bases du dressage.

82.1 Circuit Formation

Les épreuves sont destinées à mettre en valeur les aptitudes naturelles des chevaux/poneys, à apprécier leurs modèles, à évaluer leur éducation pour toutes les activités d'attelage, à travers la qualité du dressage de base et leur facilité d'utilisation.

82.1.1 Epreuve Formation 1

L'épreuve se déroule sur une carrière plate de dressage de 80 m x 40 m.

Toutefois, à titre exceptionnel et pour faciliter l'organisation de concours sur certains sites, l'épreuve de dressage pourra se dérouler sur une carrière de 70 m x 35 m ou sur une carrière de 100 m x 40 m. Les dimensions de la carrière doivent être publiées dans l'avant-programme.

Les tribunes de jury doivent être en retrait d'au moins 5 m par rapport à la lice. 1 Le jury devra être situé en A ou en C à discrétion.

La zone prévue pour le public doit être éloignée d'au moins 10 m par rapport à la lice.

Les tests sont notés sur 100 points.

Le meneur déroule le parcours imposé où seront jugés la franchise, la souplesse, la liberté, la régularité des allures, la facilité d'utilisation de l'équidé et la capacité à franchir les portes de maniabilité dans l'ordre des numéros de portes.

Ce parcours s'effectue sans temps imparti ; la note finale sera composée des notes de dressage (sur 100 points) diminuée des pénalités de maniabilité (3 points par balle renversée).

Le texte du parcours imposé est disponible sur www.shf.eu

Le parcours doit être dessiné en respectant le modèle en Annexes, article 84.1. L'écartement des portes sera de + 50 cm par rapport à la voie de roue des voitures (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

En cas d'erreur de parcours sur la reprise, le Président de jury sonne, le meneur reprend là où il y a eu l'erreur mais il n'y a pas de pénalités.

82.1.2 Epreuve Formation 2.

82.1.2.1 Dressage

L'épreuve se déroule sur une carrière plate de dressage de 80 m x 40 m.

Le texte de la reprise Formation 2 est disponible sur www.shf.eu

Toutefois, à titre exceptionnel et pour faciliter l'organisation de concours sur certains sites, l'épreuve de Dressage pourra se dérouler sur une carrière de 70 m x 35 m ou sur une carrière de 100 m x 40 m. Les dimensions de la carrière doivent être publiées dans l'avant-programme.

Les tribunes de jury doivent être en retrait d'au moins 5 m par rapport à la lice. L'un des juges devra être situé en C, l'autre au milieu du grand côté (B et/ou E).

La zone prévue pour le public doit être éloignée d'au moins 10 m par rapport à la lice.

Les tests sont notés sur 100 points.

En cas d'erreur de parcours sur la reprise, le Président de jury sonne, le meneur reprend là où il y a eu l'erreur mais il n'y a pas de pénalités.

82.1.2.2. Maniabilité

82.1.2.2.1 Barème et ordre de passage

L'épreuve se déroule sur un parcours au barème A (3 points par balle tombée, 5 points pour la 1ère désobéissance, 10 points pour la 2ème désobéissance, élimination pour la 3e désobéissance et 0,5 point par seconde de temps dépassé). Le Chef de piste et le Président du jury décideront en commun la vitesse imposée (220 m/mn à 230 m/mn pour les Formation 2) ; ils l'afficheront avec le plan du parcours avant la reconnaissance officielle.

Les points de pénalité sont déduits des points positifs du Dressage.

82.1.2.2.2 Terrain et parcours

Le parcours doit se dérouler sur un terrain plan et entretenu d'au moins 80 m x 40 m.

La distance minimum entre deux portes simples est de 20 m.

Le parcours doit être composé de 16 obstacles sur une longueur de 700 m maximum.

L'écartement des portes sera de + 30 cm par rapport à la voie de roue des voitures (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

82.2 Circuit Qualification

Les épreuves sont destinées à mettre en valeur les aptitudes naturelles des chevaux/poneys, à apprécier leurs modèles, à évaluer leur potentiel et à vérifier et compléter leur formation de base.

La formation des jeunes chevaux se déroulent dans le cadre d'épreuves régionales réparties au niveau national.

Les épreuves du circuit qualification jeunes chevaux, se déroulent sur deux tests: Dressage et Maniabilité.

82.2.1 Dressage

Les textes des reprises de Qualification 1ère et 2ème année sont disponibles sur www.shf.eu

La reprise doit se dérouler sur un terrain plan et entretenu d'au moins 80 m x 40 m.

Toutefois, à titre exceptionnel et pour faciliter l'organisation de concours sur certains sites, l'épreuve de Dressage pourra se dérouler sur une carrière de 70 m x 35 m ou sur une carrière de 100 m x 40 m. Les dimensions de la carrière doivent être publiées dans l'avant-programme.

Les tribunes de jury doivent être en retrait d'au moins 5 m par rapport à la lice.

La zone prévue pour le public doit être éloignée d'au moins 10 m par rapport à la lice.

Les tests sont notés sur 100 points.

Remise en ordre

En cas de perturbations extérieures ayant entraîné des désordres dans le travail du cheval, le juge en C pourra interrompre la reprise par un coup de cloche afin de permettre au meneur de remettre le jeune cheval en ordre et de reprendre l'exécution du mouvement au cours duquel a eu lieu le désordre.

Il n'y aura pas de pénalisation pour erreur à déduire, c'est la seconde exécution du mouvement qui sera jugée.

En cas d'erreur de parcours sur la reprise, le Président de jury sonne, le meneur reprend là où il y a eu l'erreur mais il n'y a pas de pénalités.

82.2.2 Maniabilité

82.2.2.1 Barème et ordre de passage

L'épreuve se déroule sur un parcours au barème A (3 points par balle tombée, 5 points pour la 1ère désobéissance, 10 points pour la 2ème désobéissance, élimination pour la 3e désobéissance et 0,5 point par seconde de temps dépassé). Le Chef de piste et le Président du jury décideront en commun la vitesse imposée (220 m/mn pour les Qualification 1ère année et 220 m/mn à 240 m/mn pour les Qualification 2ème année) ; ils l'afficheront avec le plan du parcours avant la reconnaissance officielle.

Les points de pénalité sont déduits des points positifs du Dressage.

82.2.2.2 Terrain et parcours

Le parcours doit se dérouler sur un terrain plan et entretenu d'au moins 80 m x 40 m.

La distance minimum entre deux portes simples est de 20m.

82.2.2.3 Maniabilité pour chevaux en Qualification 1ère année

Le parcours doit être composé de 16 obstacles sur une longueur de 700 m maximum.

La finale se déroulera sur les distances maxima.

Le parcours doit comporter :

- un zigzag de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m;
- 2 fois 1/4 de volte de 10 m de rayon (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes) répartis si possible aux deux mains et non successifs ;

Le parcours peut être dessiné par le Chef de piste en respectant les normes ci-dessus, soit reproduire le modèle décrit en paragraphe 84.2.

L'écartement des portes est de + 30 cm (par rapport à la voie de roue des voitures) jusqu'au 30 juin inclus puis de + 20 cm à partir du 1^{er} juillet jusqu'à la Finale Nationale incluse (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

Il peut comporter des portes à écartement réduit : l'écartement des portes simples peut être réduit de 5 cm. Des cônes ou des balles d'une couleur différente sont utilisés pour les matérialiser.

82.2.2.4 Maniabilité pour chevaux en Qualification 2ème année

Le parcours doit être composé de 20 obstacles maximum sur une longueur de 1 000 m maximum.

La finale se déroulera sur les distances maxima.

Le parcours doit comporter :

- 2 zigzags (un à main droite et un à main gauche) de 3 ou 4 portes numérotées et complémentées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m;
- 4 fois 1/4 de volte de 10 m de rayon, deux à main gauche et deux à main droite et non successifs (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes);

Le parcours peut être dessiné par le Chef de piste en respectant les normes ci-dessus, soit reproduire le modèle décrit en paragraphe 84.3.

L'écartement des portes est de + 20 cm (par rapport à la voie de roue des voitures) ; (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

Il peut comporter des portes à écartement réduit : l'écartement des portes simples peut être réduit de 5 cm. Des cônes ou des balles d'une couleur différente sont utilisés pour les matérialiser.

82.3 Résultats

Un jeune cheval/poney ayant une attitude dangereuse pendant un des tests (cheval qui tape dans la voiture, qui embarque, qui se pointe), est **disqualifié**. (En aucun cas, il ne peut continuer le concours).

Cette décision relève du Président du jury. Elle ne doit pas être considérée comme une sanction, mais comme une mise en garde contre la dangerosité de l'animal. Dans tous les cas, il faudra inciter le meneur à reprendre les bases du dressage.

82.3.1 Circuit Formation

Formation 1:

Une 1ère prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 60

Une 2^{ème} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 50 et < 60

Formation 2:

Une 1ère prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 60

Une 2ème prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 50 et < 60

82.3.2 Circuit Qualification

• Une 1ère prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du Dressage et du parcours de maniabilité un total de points ≥ 62

• Une 2^{ème} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du Dressage et du parcours de maniabilité un total de points ≥ 52 et < 62

Le montant des points correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

82.4 Jury

Le jury doit être composé d'au moins deux juges. Le Président du jury doit figurer sur la liste publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu et/ou sur SHF Info des juges agréés par la S.H.F. pour les épreuves d'attelage. Le ou les assesseurs sont désignés sous la responsabilité de l'organisateur et du Président du jury, ils sont habilités par la S.H.F. ou de niveau fédéral national minimum.

Dans la mesure du possible, le jugement doit être collectif pour toutes les épreuves. En dressage, les juges se placent en C et travaillent comme une équipe, ils donnent les notes conjointement et remplissent un seul protocole. Si l'organisation ne permet pas le jugement collégial, les juges se placent en C, E et/ou B ; chaque juge remplit un protocole, la note finale sera la moyenne des protocoles.

Le chef de piste est désigné sous la responsabilité de l'organisateur et du Président du jury et s'engage à construire les pistes dans le respect du présent règlement.

84 EPREUVES LABEL

84.1 Déroulement

Le déroulement des Epreuves LABEL est identique à celui des épreuves régionales. Les présidents de ces concours sont désignés par la SHF. Ils sont au nombre de 2. Ces concours sont prévus pour les participants qui souhaitent optimiser la préparation de leur finale. Ils serviront également de support à la formation des juges SHF.

Le montant des <mark>points correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu</mark>

85 FINALES NATIONALES

85.1 Qualification à la Finale

Finales Formation:

Pour participer à la Finale nationale de Formation 1, le jeune cheval doit avoir participé, sans élimination ni abandon, depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, à <mark>1</mark> épreuve dont au minimum à une épreuve de Formation 1.

Pour participer à la Finale nationale de Formation 2, le jeune cheval doit avoir participé, sans élimination ni abandon, depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, à <mark>1</mark> épreuve dont au minimum à une épreuve de Formation 2.

Finales Qualification:

Pour participer à la Finale nationale Qualification, le jeune cheval doit avoir participé, sans élimination ni abandon, obtenu depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, au moins deux primes, dont une première à une épreuve de Qualification.

Si un cheval est qualifié à la fois en Formation et en Qualification, il devra s'engager sur la finale de Qualification.

Un même cheval peut participer à la finale jusqu'à 4 années consécutives :

Exemple: 3 ans: F1 / 4 ans: F2 / 5 ans: Q1 / 6 ans: Q2

85.2 Déroulement

Le déroulement des Finales Formation et Qualification est identique à celui des épreuves régionales-

Le déroulement des Finales Formation est le suivant, avec un classement pour chaque catégorie :

- Une finale Formation 1 tous chevaux confondus (sans classement âge et sans distinction de race)
- Une finale Formation 2 tous chevaux confondus (sans classement âge et sans distinction de race)

Le déroulement des Finales Qualification est le suivant :

Une finale Qualification 1ère année et Qualification 2ème année avec un classement pour chaque catégorie suivante :

- Une finale Qualification 1 tous chevaux confondus (sans classement âge et sans distinction de race)
- Une finale Qualification 2 tous chevaux confondus (sans classement âge et sans distinction de race)

85.3 Championnat Formation

Championnat Formation 1

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus selon le barème suivant qui ne varie pas selon la catégorie d'âge.

- Les 3 jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité le plus de points sont classés ELITE
- Les 3 jeunes chevaux/poneys suivants sont classés EXCELLENT
- Les 3 jeunes chevaux/poneys suivants sont classés TRES BON

En cas d'ex-aequo, les chevaux seront départagés sur les points de pénalité de la maniabilité. En cas de nouvel exaequo, les jeunes chevaux seront départagés en fonction de la note de « facilité d'utilisation ».

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Remise des prix:

Tous âges et tous types d'équidés confondus. Tous les partants sont conviés à la remise des prix mais seuls 1/3 des partants seront récompensés attelés et les autres à pied et au minimum les 3 Elite et 3 Excellent attelés.

Selon le nombre de participants, la SHF se réserve le droit de ne faire qu'un seul classement ou de diviser la remise des prix par catégorie de types d'équidés.

Championnat Formation 2

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus selon le barème suivant qui ne varie pas selon la catégorie d'âge.

- Les 3 jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité le plus de points sont classés ELITE
- Les 3 jeunes chevaux/poneys suivants sont classés EXCELLENT
- Les 3 jeunes chevaux/poneys suivants sont classés TRES BON

En cas d'ex-aequo, les chevaux seront départagés sur les points de pénalité de l'épreuve de maniabilité.

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Remise des prix :

Tous âges et tous types d'équidés confondus. Tous les partants sont conviés à la remise des prix mais seuls 1/3 des partants seront récompensés attelés et les autres à pied et au minimum les 3 Elite et 3 Excellent attelés.

Selon le nombre de participants, la SHF se réserve le droit de ne faire qu'un seul classement ou de diviser la remise des prix par catégorie de types d'équidés.

85.4 Championnat Qualification

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus selon le barème suivant qui ne varie pas selon la catégorie d'âge.

- Sont classés ÉLITE ATTELAGE les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points ≥ 70
- Sont classés EXCELLENT ATTELAGE les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points < 70 et ≥ 64 ;
- Sont classés TRÈS BON ATTELAGE les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points < 64 et ≥ 58.

Pas de prime pour les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points < 58

En cas d'ex-aequo, les chevaux seront départagés sur les points de pénalité de l'épreuve de maniabilité.

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

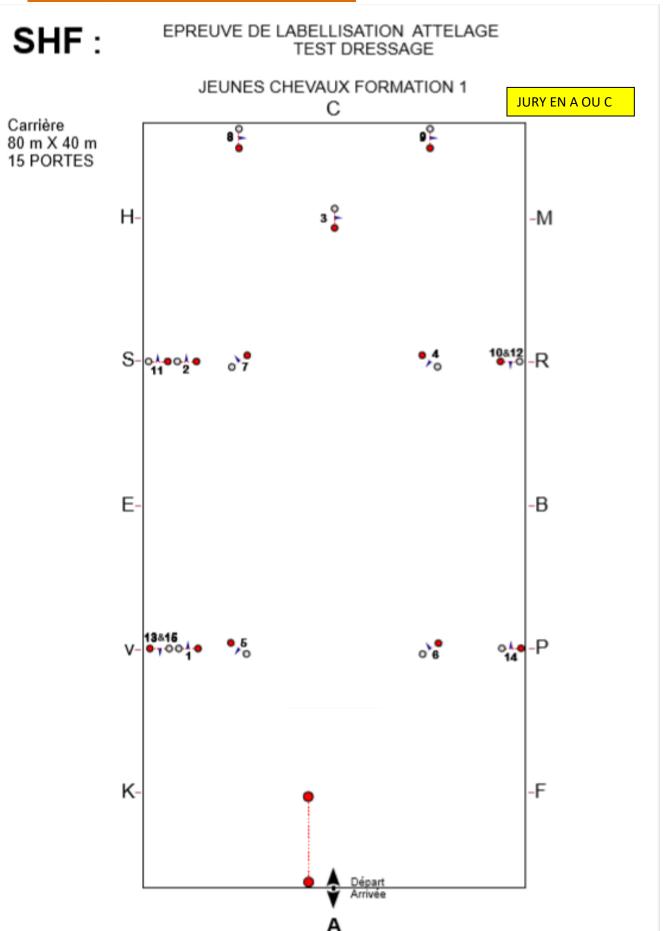
Remise des prix:

Tous âges et tous types d'équidés confondus. Tous les partants sont conviés à la remise des prix mais seuls 1/3 des partants ou au minimum tous les ELITE seront récompensés attelés et les autres à pied.

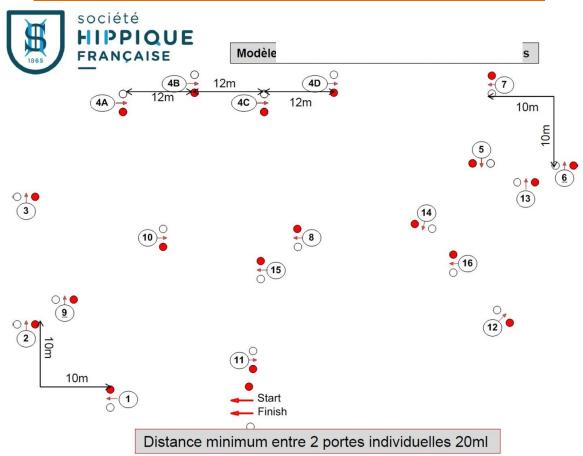
Seuls les équidés classés ELITE peuvent accéder au titre de champion.

Selon le nombre de participants, la SHF se réserve le droit de ne faire qu'un seul classement ou de diviser la remise des prix par catégorie de types d'équidés.

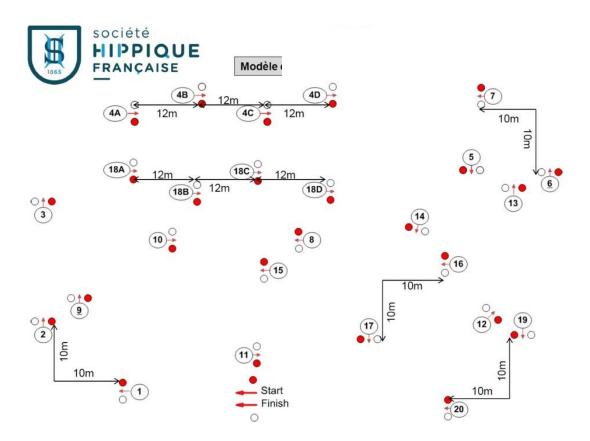
86.1 Modèle de parcours de maniabilité Formation 1



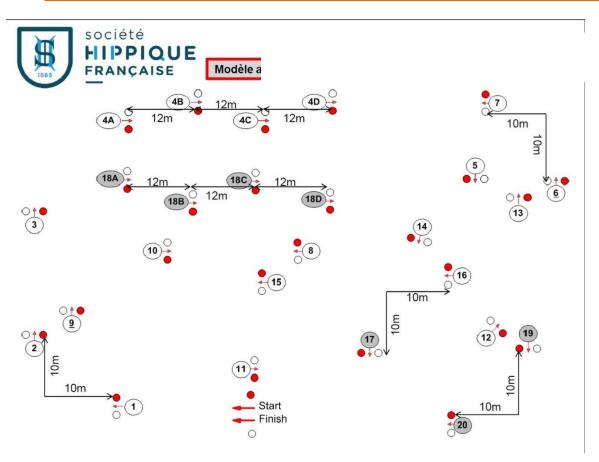
86.2 Modèle de parcours de maniabilité Formation 2 et Qualification 1ère année



86.3 Modèle de parcours de maniabilité Qualification 2ème année



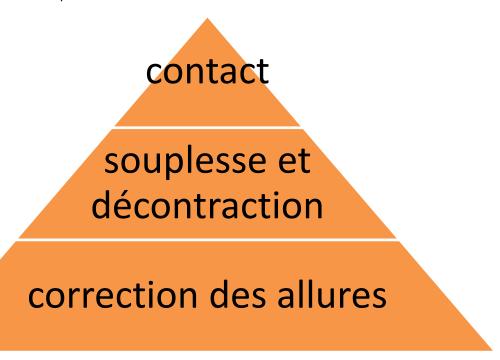
86.4 Modèle de parcours de maniabilité Formation 2, Qualification 1 et Qualification 2



86.5 <u>NOTES TECHNIQUES : ORIENTATIONS SUR LE JUGEMENT DES ÉPREUVES DU CIRCUIT</u> QUALIFICATION

Afin de juger au mieux ces épreuves destinées aux jeunes équidés il faudra se rappeler les critères fondamentaux ainsi que l'échelle de progression:

allures/souplesse/contact/propulsion/rectitude/rassembler, dont les trois premiers points, qui constituent les bases, doivent être particulièrement respectés :



Le développement des bases est primordial et va permettre d'obtenir des allures correctes, la souplesse, la décontraction ainsi que la qualité du contact qui résulte de la confiance et de la compréhension entre le cheval et son meneur.

- 1) Les allures devront être régulières :
- on observera le rythme propre à chaque allure : 2 temps au trot, 4 temps au pas, 3 temps au galop
- La cadence est propre à chaque cheval, elle doit rester stable et régulière dans chaque allure et va en déterminer la régularité.
- La qualité des allures doit être un des premiers critères à observer !

L'activité des postérieurs va assurer la qualité des allures en développant suffisamment d'énergie pour obtenir franchise et amplitude.

- 2) La souplesse et la décontraction se manifestent par :
- l'aisance des mouvements
- l'élasticité des foulées
- La décontraction : des oreilles dressées, une bouche perméable et fermée, une respiration calme, un regard confiant, une queue qui ne « fouaille »pas.
- La souplesse : un dos élastique avec un bon engagement des postérieurs, des incurvations justes, une encolure non figée.

La souplesse et la décontraction permettent au jeune cheval de se déplacer librement et de répondre aux demandes de son meneur.

3) Le contact

Il doit être l'expression de la confiance EQUIDE/MENEUR. Il est la base de la soumission et de la légèreté.

Les indices d'un bon contact sont :

- Un cheval qui vient bien sur la main, avec un chanfrein un peu en avant de la verticale.
- Une bouche calme et décontractée: le contact doit être « moelleux ».
- Une nuque perméable qui est le point le plus haut de l'encolure

• Une encolure qui sait s'étendre vers le bas et en avant, sans perte d'équilibre, en fonction des allures.

L'équilibre implique l'engagement des postérieurs, un dos souple, un soutien de l'avant main.

4) L'attitude du jeune cheval

Le jeune cheval doit être :

- Calme et confiant : il réagit bien aux demandes du meneur
- Franc et régulier dans ses allures : on veillera à bien observer la régularité et la franchise des différentes allures demandées : le jeune cheval doit se montrer actif et à l'écoute.
- En équilibre : il répond avec souplesse aux demandes (transitions, changement de main) tout en restant stable et symétrique.

Le rôle du meneur est primordial pour la conduite du jeune cheval, le dressage sera progressif et nuancé.

Le jeune cheval doit absolument avoir confiance en la main de son meneur, il sera ainsi à même d'obéir sans résistance.

Une reprise bien déroulée sera le gage d'un dressage bien mené et devra nous montrer les aptitudes du jeune équidé :

Calme, souplesse, engagement, régularité, activité seront les critères d'évaluation pour juger le dressage du jeune cheval.

Le « potentiel » devra mettre en évidence :

- les capacités du jeune cheval à évoluer dans sa discipline
- la qualité de sa locomotion : allures et impulsion
- Sa soumission : obéissance et acceptation du mors (contact)
- son équilibre : engagement et soutien, dos souple qui travaille

5) Les défauts

Le juge sanctionnera particulièrement :

- les chevaux enfermés
- refusant le contact
- contre incurvés
- sous impulsion
- au dos creux
- fuyant la main soit en s'enfermant soit en relevant la tête
- ouvrant la bouche
- secouant l'encolure
- dont les allures sont précipitées, étriquées, instables.